



Leasing social refusé par l'établissement de financement

Par sarah82

Bonjour, j'ai fait une demande pour une C3-you en leasing social en LLD et bien que je remplisse tous les critères de l'état (je travaille à 30km de chez moi et je suis sous les plafonds niveau revenu), Citroën banque a refusé mon dossier. Motif évoqué : Votre demande ne présente pas toute la stabilité et les garanties financières nécessaires pour un accord. c'est une honte !!! Je suis à mi-temps à 910€/mois sans aucun crédit et sans loyer car propriétaire de ma maison. J'ai fait une demande pour un loyer de 54€ rapporté à 59€ avec les frais de mise en circulation? Ce qui est très loin des 33% d'endettement !

Sachant que je mets en location saisonnière de temps en temps une dépendance mais que ces revenus ne sont pas pris en compte car non fixes et réguliers. Et ça m'a pourtant été refusé. Je ne suis jamais à découvert, je n'ai jamais eu de dossier de surendettement de ma vie, j'ai remboursée durant 20 ans mon crédit immobilier de plus de 450€/mois avec les mêmes revenus sans aucun problème...

Bref on m'a demandé de trouver une personne qui pourrait se porter garant, je n'ai que ma mère qui pouvait remplir les conditions car malgré ses 70ans elle est toujours en activité (profession libérale) avec un revenu de plus de 3000€/mois qui n'a pas non plus de crédit et qui est usufruitière de sa maison, ayant pour ma part la nue-propriété de sa maison. Et bien le dossier a également été refusé.

Je cherche un moyen de contester cette décision, car pourquoi mettre un plafond de 33% d'endettement si avec seulement 6,5% c'est refusé?!

Surtout que je me dis qu'une personne légèrement au dessus du SMIC à temps plein avec un crédit immobilier ou un loyer de 500€ se retrouve au final avec moins que moi.

Quelqu'un saurait-il si c'est possible et si oui comment procéder ?

Merci d'avance

Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a pas de droit au crédit, le prêteur est libre de fixer ses critères concernant la solvabilité du débiteur. il n'est pas tenu de justifier sa décision.

Empruntez ailleurs.

Votre mère ne pourrait-elle pas vous consentir un prêt pour vous permettre d'acquérir un véhicule comptant ?

Par sarah82

Bonjour, merci pour vos réponses, et je ne suis pas intéressée par un crédit pour acheter un véhicule, je voulais déjà essayé les voitures électriques en passant par une LLD ou une LOA.

Par isernon

bonjour,

selon le site service public [url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16990]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16990[/url] , cette disposition concerne la LOA et non la LDD.

toujours selon ce site, cette opération a pris fin le 15 février 2024.

vous achetez en véhicule en location, le propriétaire doit vérifier votre solvabilité, comme le fait un bailleur pour la location d'un logement.

salutations